

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUILLET 2008

**Présents** : M. LAZZARONI.Mmes ROY.GUILLET.M.RESTA.Mme BERTHE.  
MM.ROCHE. MICOUD.TURGIS.ETOYAN.Mme CHAGNON.M.CHARTON.MmesGIROT.  
CUMIN.BRUGNOT.PONS.DERRAS.M.ROUX.Mme BOUILLON.

**Excusés** : M. COMMARMOT.Mmes BRIDAY.ACCARDO.MM.PELARDY.DORÉ.  
MOREL.SIBUET représentés respectivement par MM. LAZZARONI.MICOUD.  
Mmes BERTHE.GUILLET.PONS.MM.ROCHE.ROUX

**Absents** : M. GOUBET.Mme CLUZEL.

## I -Secrétaire de séance.

Cumin Ludwina est désignée secrétaire de séance.

## II -Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2008.

Le compte-rendu n'a pas été remis au secrétariat dans le délai nécessaire, il sera donc approuvé lors de la prochaine séance.

## III -Rapport annuel 2007 du délégataire sur le prix et la qualité du service assainissement.

**Rapporteurs** : Mme GUILLET et M.LAURENT S.D.E.I.

Présentation du rapport annuel 2007.

Le service d'assainissement de la commune est délégué à la S.D.E.I. dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Le contrat d'affermage avec la S.D.E.I. d'une durée de 10 ans arrive à échéance le 31 mars 2009.

Les missions d'exploitation déléguées sont principalement :

- La collecte, le transport et le traitement des effluents.
- L'élimination des sous produits d'épuration
- Le traitement des boues.
- L'élimination ou la valorisation des boues d'épuration.
- La facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients.

-Nombre de client en baisse de 1.17% ce qui n'est pas significatif.

-Le volume facturé est en baisse de 8.73 %, diminution qui est constatée dans tout le département et au niveau national.

-La longueur du réseau de 17 Km, 2.3 Km ont été curés et 11 désobstructions réalisées.

-Pour 2007, 40 interventions de maintenance soit en moyenne 1 par semaine.

-Chaque poste est curé 1 fois par an et les interventions pour débouchage des pompes sont très nombreuses. Présence de gros déchets et, de plus en plus souvent, on constate l'obturation par des lingettes d'entretien à usage unique. Une information concernant ce fait sera notifiée sur le journal communal.

-Renouvellement de matériel électromécanique pour 9000 €, une armoire au poste « parc des Brotteaux » et une pompe au poste « chemin du Pilon ».

-L'estimation des prix du service est faite sur une moyenne de consommation des ménages de 120 m<sup>3</sup>, l'augmentation se situe aux environs de 2.6%.

Le coût moyen s'élève à 0.51 € TTC par jour et par famille. L'assainissement de l'eau est plus cher que l'eau.

A noter la modification des taxes des organismes publics (agence de l'eau) qui se traduit par une contribution à un taux unique, auparavant cette taxe était établie par commune selon divers critères.

A noter que cette ligne n'a pas été reprise sur la « facture 120m<sup>3</sup> » au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ce qui explique l'évolution de 11.06%.

L'objectif de l'agence de l'eau est un meilleur état des milieux naturels donc les aides seront apportées dans les investissements au traitement des eaux pluviales et dans l'amélioration de la qualité d'épuration. Le traitement des eaux pluviales est programmé dans le projet « Natura 2000 ».

Le coût de l'entretien du réseau est plus important que le coût de la station d'épuration.

M.TURGIS demande si le volume facturé représente une tendance lourde ?

M.LAURENT répond que c'est une tendance lourde, régulière et constante. Au 1<sup>er</sup> semestre 2008, il est constaté une baisse de 1.8%, cela est bon pour l'environnement mais pas financièrement.

M.ROUX fait remarquer que l'assainissement sera de plus en plus cher.

M.LAZZARONI précise que le prix de l'abonnement est proportionnellement plus important pour les gens qui consomment moins.

Malgré la baisse des volumes, la collectivité continuera d'investir lourdement pour la maintenance du réseau. M.LAURENT précise que la facture restera identique même si les volumes traités diminuent.

M.CHARTON demande que le n° d'urgence soit rappelé sur le journal communal et fait part d'un problème de racine sur une canalisation, M.LAURENT prend note. M.LAURENT précise que le numéro d'urgence est sur la facture S.D.E.I.

Mme GUILLET fait remarquer que suite à une coupure d'électricité d'une durée importante, le collecteur du poste « école maternelle » n'a pas fonctionné. M.LAURENT répond que les batteries n'ont pas pour rôle de prendre le relais lors de coupure électrique.

Enfin, M.LAURENT indique qu'il est important de vérifier régulièrement la séparation des eaux chez les clients. Il a été constaté plusieurs fois des inversions de branchement.

➔ **Lecture de la délibération : acte de la présentation.**

#### **IV - Désignation dans les commissions extra municipales d'un conseiller de la liste d'opposition Mme BOUILLON**

Rapporteur M.LAZZARONI

Mme BOUILLON conseillère municipale de la liste minoritaire est appelée à siéger dans la commission Affaires scolaires / Projet éducatif local et dans la commission Sociale.

Mme BOUILLON fait remarquer qu'elle souhaite siéger aussi à la commission Sport/Culture/Association. M.LAZZARONI répond que cette désignation fait suite à la négociation qui s'est tenue avec M. le Maire, il propose donc de voter cette délibération en accord avec le Maire. Mme BOUILLON devra renouveler sa demande auprès de M.GOUBET.

D'autre part, M.LAZZARONI précise qu'il est préférable que la représentativité soit faite dans les commissions où aucun membre de l'opposition ne siège.

➔ **Lecture de la délibération : voté à l'unanimité.**

#### **V - FINANCES**

Rapporteur Mme ROY

##### **1. Décision modificative n°1 – Budget annexe exerci ce 2008**

Rapporteur Mme ROY

Affectation des résultats :

<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Solde d'exécution d'investissement reporté	40 636.64	
Excédent de fonctionnement capitalisé		40 636.64
Résultat de fonctionnement reporté		170 205.44
<b>TOTAUX</b>	<b>40 636.64</b>	<b>210 842.08</b>

➔ **Lecture de la délibération : 23 voix pour et 2 abstentions.**

##### **2. Décision modificative n°4 – Budget principal exe rcice 2008**

Rapporteur Mme ROY

Certains crédits inscrits au BP 2008 doivent faire l'objet de réajustements.

Ajustements pour les motifs suivants :

-Crédits sous estimés dans les amortissements des immobilisations 2008.

-Régularisation amortissement des immobilisations 2002.

- Annulation de frais études.
- Diminution du programme « travaux de voirie 2004 ».
- Diminution du programme « travaux de voirie 2007 ».
- Augmentation du programme « éclairage public 2004 ».
- Augmentation du programme « reconstruction multi-accueil ».
- Attribution d'une subvention à l'association « retraités Rhône Poulenc ».

### Section de fonctionnement

Libellé	Dépenses	Recettes
Subvention aux associations	150.00	
Dotation aux amortissements	23 930.35	
Dépenses imprévues	-24 080.35	
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	

### Section d'investissement

Libellé	Dépenses	Recettes
Installation matériel et outillage technique	-104 480.40	
Frais d'études	-5 719.75	
Installation matériel et outillage technique « travaux de voirie 2004 ».	-10 545.00	
Installation matériel et outillage technique « travaux de voirie 2007 ».	-31 860.50	
Installation matériel et outillage technique « éclairage public 2004 ».	96 656.00	
Immobilisation en cours (construction) « reconstruction multi-accueil ».	79 880.00	
Matériel de transport		3 404.50
Matériel de bureau informatique		20 525.85
<b>TOTAUX</b>	<b>23 930.35</b>	<b>23 930.35</b>

➔ **Lecture de la délibération : 24 voix pour et 1 abstention.**

### **3. Versement d'une subvention à l'association « Retraités Rhône Poulenc/Toray Plastics Europe ».**

**Rapporteur M. ROCHE**

Suite à une remise tardive de la demande de subvention il convient de voter pour l'attribution de la subvention de 150.00 euros.

➔ **Lecture de la délibération : voté à l'unanimité.**

## **VI - VOIRIE - TRAVAUX**

**Rapporteur Mme GUILLET**

### **1. Avenant n°1 marché de travaux de viabilisation lotissement « la Trêve ».**

Suite à des différentes modifications apportées au marché en cours (changement de bordures, types arbres...) et à des travaux réalisés non prévus au marché initial ( puits perdu), il convient de retenir l'avenant (moins de 5%) de la société LEGROS TP pour un montant de 2 826.00 € HT.

Pour rappel : Montant initial : 74 143.50 € HT

Montant de l'avenant : 2 826.00 € HT

Montant final : 76 969.50 € HT

➔ **Lecture de la délibération : voté à l'unanimité.**

## **2. Marché de nettoyage et entretien des bâtiments communaux.**

Un marché en appel d'offre ouvert avait été lancé pour cette prestation.

Présentation détaillée faite par Mme GUILLET suite à l'ouverture des offres. Deux notes « valeur technique » sur 60 points et « prix » sur 40 points. Six entreprises ont répondu, les prix TTC varient de 71 067.85€ à 123 986.78€.

La société CARRARD mieux disante pour un montant de 61 204.71 euros HT est retenue.

Le contrat débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

M.ROUX demande si le renouvellement du marché est tacite, il lui est répondu que le renouvellement est tacite mais des avenants concernant « la révision des prix » ou « des prestations » peuvent se faire en accord entre les deux parties.

➔ **Lecture de la délibération : voté à l'unanimité.**

## **VII - RESTAURATION MUNICIPALE**

**Rapporteur M.RESTA**

Les tarifs payés au 1er juin 2008 ont été réévalués de 1.73% « indice INSEE «repas scolaire ».

Indice qui n'est pas représentatif, il conviendra donc de choisir un indice plus proche de la réalité lors du prochain contrat.

La société S.H.C.B. ne s'y retrouve pas compte tenu de l'inflation sur les produits alimentaires.

Une augmentation de 4% est proposée afin d'y remédier. La commune prendra à sa charge cette augmentation pour ne pas pénaliser les usagers et la société.

Du 1<sup>er</sup> septembre 2008 jusqu'au 30 mars 2009, le surcoût est estimé à 2 640,87 euros pour la commune, le fermier aura un surcoût de 312,91 euros.

M.ROUX fait remarquer que cela crée un précédent.

M.RESTA et M.LAZZARONI font remarquer qu'il faudra réfléchir pour le prochain contrat à la façon de répercuter les coûts sur les usagers ainsi que sur la formule de révision des prix. Peut-être tenir compte du coût de la main d'œuvre et de la matière première ou comme dans d'autres communes prendre comme indice de référence « l'indice des prix à la consommation ».

➔ **Lecture de la délibération : voté à l'unanimité.**

## **VIII - DIVERS**

Date des prochains conseils municipaux :

Jeudi 04 septembre 2008

Jeudi 25 septembre 2008